

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire
N° 36-2026

Date de convocation : 08 juin 2026

Membres du conseil communautaire : 31

En exercice : 31

OBJET : Convention de partenariat entre Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oru et l'AUE : Déploiement du dispositif de sensibilisation, information, conseil et accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation de l'habitat

L'an deux mil vingt-six et le quinze juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LECCIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian TOMI

Présents : 23 : BERNARD Gérard, CASALE Philippe, CASANOVA Jean-Noël, CHAUBON Jean-Philippe, CHIARELLI Joseph, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANNECCHINI Sébastien, GREGOHN Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, MORI Pierre-François, OLMETA Claudy, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SALICETI Marie-Ange, SANTONI Virginie, TERAMO Alexandra, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représentés : 8 : ARENA Jean-Baptiste par BERNARD Gérard ; CAMPOCASSO Jean-Marc par SALICETI Marie-Ange ; CHERUBINI Ange par GUARDINI Virginie ; COSTA Paul par TERAMO Alexandra ; FICAJA Pascale par LUCIANI Cyril ; GIACOMONI Paul-Noël par CHAUBON Jean-Philippe ; GIANZILY Yves par FLORI Claude ; MAROSELLI Dominique par MARCHETTI Etienne

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire qu'une convention de partenariat peut être établie pour la période 2026-2028 entre la Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oru et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE).

Ce projet vise à renforcer le dispositif ORELI déjà présent sur le territoire. Les partenaires s'engagent à fournir aux ménages un accompagnement personnalisé, incluant des conseils techniques, des informations sur les aides financières et un appui administratif.

Trois axes majeurs sont ciblés :

- L'amélioration de la performance énergétique,
- L'adaptation des logements au handicap,
- La lutte contre l'habitat indigne.

La convention de partenariat entre l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) et la Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oru établit un cadre de collaboration de trois ans (2026-2028) pour le déploiement d'un service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) sur le territoire intercommunal. S'inscrivant dans le dispositif régional du "Pacte Biancu", cette initiative vise à offrir un service gratuit et homogène aux ménages des territoires non couverts par un Pacte Territorial local, qualifiés de "zones blanches".

Ce service vise à informer, conseiller et accompagner gratuitement tous les ménages dans leurs projets de rénovation, couvrant trois axes majeurs ciblés.

La convention définit également les responsabilités de chaque entité pour mobiliser les professionnels locaux et dynamiser la réhabilitation du parc immobilier privé.

Le partenariat s'articule autour de 3 objectifs principaux :

- Dynamique territoriale ;
- Information-conseil ;
- Accompagnement des ménages à la rénovation énergétique.

La convention peut être résiliée de manière anticipée, notamment en cas de décision de la Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oru de se retirer du dispositif du Pacte *Biancu* pour porter un Pacte Territorial en propre, sous réserve d'en avoir préalablement informé et officialisé la décision auprès de l'AUE.

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette opération.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE

D'APPROUVER dans toute sa teneur l'exposé de Monsieur le Président ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre la communauté de communes Nebbiu-Conca d'Oru et l'AUE.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Jean-Pierre LECCIA



Pour copie conforme